

Chapitre 18

Mexique : Enseigner la fiscalité dans l'enseignement supérieur

Service de l'administration fiscale

Ce chapitre présente le programme d'éducation des contribuables du Mexique. Il décrit d'abord les objectifs généraux du programme, suivi d'un point sur un élément spécifique, l'enseignement de la fiscalité dans l'enseignement supérieur. Il examine par la suite l'impact et les leçons à tirer de l'initiative, suivie par un aperçu des prochaines étapes.

L'éducation des contribuables est depuis très longtemps l'une des priorités du Service de l'administration fiscale du Mexique – *Servicio de Administración Tributaria* (SAT ; voir encadré 18.3). L'administration centrale du SAT a lancé le Programme national d'éducation fiscale en 1997 ; il emploie aujourd'hui 130 agents. Le SAT estime que la participation des citoyens est un élément indispensable de l'éducation fiscale et s'efforce de mobiliser le public grâce à une palette d'activités variées.

L'éducation des contribuables au Mexique

Au Mexique, l'éducation fiscale repose sur une approche pédagogique qui vise à faire évoluer les comportements individuels afin de produire un impact positif sur l'ensemble de la société (encadré 18.1). L'éducation donne naissance à une culture nouvelle, laquelle permet à son tour de bâtir une citoyenneté qui s'incarne notamment dans le civisme fiscal.

Encadré 18.1. Objectifs de l'éducation des contribuables au Mexique

- Renforcer le respect volontaire, prompt et consciencieux des obligations fiscales.
- Améliorer l'image des institutions publiques et garantir l'acceptation sociale et la connaissance du système fiscal.
- Lutter contre la faiblesse actuelle de l'engagement des citoyens dans les affaires publiques et de la contribution fiscale.
- Sensibiliser à la citoyenneté dès le plus jeune âge et tout au long du cursus scolaire.
- Informer les citoyens de la manière dont les recettes fiscales sont générées et utilisées, afin de faire évoluer les mentalités.
- Encourager la participation active du public dans les activités de l'État.

Source : Service de l'administration fiscale.

Depuis le lancement du Programme national d'éducation fiscale en 1997, de nombreuses mesures ont été adoptées. En voici les principales :

- Conception de cours de fiscalité dans les programmes d'enseignement universitaire (voir ci-dessous)
- Ajout de contenus thématiques sur la fiscalité dans les manuels gratuits que distribue le Système national d'éducation
- Emploi d'une mascotte conviviale, « Fiscalito », pour sensibiliser le public aux questions fiscales
- Promotion et diffusion des services auprès des contribuables
- Éducation des élèves scolarisés en cinquième et sixième années d'école primaire (de 9 à 11 ans)
- Organisation de conférences dans les universités et visites des bureaux régionaux
- Organisation d'expositions culturelles et de salons pour les enfants et leurs parents, les activités proposées étant destinées à informer et à encourager les bonnes habitudes

- Animation de zones SAT dans le centre d'attractions « Kidzania® » à Cuicuilco (encadré 18.2).

Plusieurs partenaires participent au programme : le Secrétariat à l'éducation publique, le Secrétariat à l'économie, l'Institut mexicain de sécurité sociale, l'*Instituto del Fondo Nacional de la Vivienda para los Trabajadores* (Institut du Fonds national de logement pour les travailleurs), l'*Instituto Mexicano de Contadores Públicos* (l'Institut mexicain des experts-comptables), le *Colegio de Contadores Públicos* (Ecole d'expertise comptable) ainsi que des universités publiques. Parmi les partenaires privés, signalons *Desarrollo Empresarial Mexicano* (Développement d'entreprises Mexique) et des universités privées.

Encadré 18.2. L'impôt à Kidzania®

Ce centre d'activités pour enfants de 14 000 mètres carrés est conçu comme une ville miniature où les enfants peuvent conduire des voitures électriques et prendre part à des centaines d'activités. Deux zones y sont consacrées au SAT – un centre des impôts et un bureau des douanes. Les enfants y apprennent la valeur et la source du « fruit du labour », le salaire, ainsi que le lien qui existe entre impôts et bien-être social. Chaque année, un million de personnes environ se rendent à Kidzania®, dont 70 % d'enfants âgés de moins de 16 ans.

Source : Service de l'administration fiscale.

Focus : Enseigner la fiscalité dans l'enseignement supérieur

Impliquer et éduquer de futurs professionnels de la finance et de la comptabilité permet de les doter des outils dont ils auront besoin pour interagir avec l'administration fiscale tout au long de leur carrière. Tel est le socle de la stratégie pédagogique que le SAT a adoptée en 2004 : une stratégie gagnant-gagnant visant à former des professionnels de la fiscalité tout à la fois informés, réceptifs et susceptibles de jouer un rôle déterminant dans l'amélioration de la discipline et du civisme fiscaux.

Pour exécuter ce projet, le SAT a pris contact avec l'Institut fédéral de l'éducation ; il en est résulté un « accord de collaboration » entre le Secrétariat aux finances et au crédit public et le Secrétariat à l'éducation. L'accord vise à coordonner les questions d'éducation civique dans les programmes d'éducation fiscale destinés au public, en favorisant notamment les programmes qui, dans le cadre du système national d'éducation, ont pour objectif de consolider une culture de la participation citoyenne.

Cette collaboration a débouché sur l'élaboration d'un cursus adapté aux cours universitaires de tous niveaux. Il est conçu pour renforcer les compétences professionnelles tout en formant les actifs à la responsabilité éthique et à l'engagement social.

Le SAT a également collaboré avec l'Institut mexicain des experts-comptables pour rédiger un *Guide d'information et de formation à la fiscalité* à utiliser dans le cadre du programme universitaire. Le Guide est divisé en plusieurs sections, chacune d'entre elles étant consacrée à un objectif d'apprentissage spécifique. Il comprend des activités pédagogiques, des suggestions de contenus éducatifs et un glossaire des termes fiscaux les plus couramment employés.

Le programme d'études a été piloté par la très renommée Université nationale autonome de Mexico (UNAM, *Universidad Nacional Autónoma de México*), qui est

considérée comme l'une des meilleurs du pays (QS, 2012). Après que le comité technique de l'UNAM a évalué le *Guide d'information et de formation à la fiscalité* pour s'assurer que son contenu était conforme aux programmes officiels, la discipline y a été ajoutée au dernier semestre de chaque cursus.

Dès l'intégration du cours dans le cursus de l'UNAM, les 8 bureaux régionaux de l'UNAM ont entrepris de déployer la stratégie d'éducation fiscale dans l'ensemble du pays en facilitant les accords de collaboration entre le SAT et les établissements d'enseignement dans différentes régions. Parmi les établissements d'enseignement publics et privés qui proposent ce cursus, signalons les suivants : l'*Instituto Tecnológico de Estudios Superiores* de Monterrey, l'*Instituto Mexicano de Contadores Públicos A.C.* (Institut mexicain des experts-comptables) à Acapulco, l'*Universidad Popular Autónoma del Estado de Puebla* et la *Benemérita Universidad Autónoma de Puebla*, à Puebla, et l'*Universidad del Valle de México*, de niveau fédéral. Ces projets ont reçu l'appui d'un partenariat conclu avec le programme international EUROsociAL de l'Union européenne.

Il avait initialement été décidé d'enseigner la discipline sur place, mais un dispositif d'apprentissage à distance est désormais disponible. De même, alors que le public ciblé se limitait à l'origine aux étudiants de premier cycle en comptabilité et en administration publique, le programme est désormais ouvert à tous les étudiants d'université et aucune connaissance préalable de la fiscalité n'est requise.

Le Programme national d'éducation fiscale est le fruit du travail conjoint de deux catégories de fonctionnaires : 68 agents du SAT et 68 fonctionnaires de l'enseignement public. Les agents du SAT sont chargés de superviser la conception et l'exécution du projet dans l'ensemble du pays, et de conclure des accords avec les universités afin d'intégrer l'éducation fiscale dans les cursus officiels de leurs programmes d'études. Le rôle des fonctionnaires de l'enseignement public consiste à enseigner le cours de fiscalité dans les universités et les institutions concernées. L'ensemble du personnel est soumis à une évaluation constante et suit des cours de formation destinés à tenir les enseignants au fait de l'évolution de la réglementation fiscale.

Toute tâche de conception et d'harmonisation que les agents du SAT accomplissent dans le cadre du Programme d'éducation fiscale induit des coûts. Les établissements privés couvrent les frais d'impression et de diffusion des outils pédagogiques. Les documents imprimés ont un coût de rétablissement de l'ordre de 12 USD. Toutefois, pour permettre aux anciens élèves d'accéder aux documents, une version électronique est disponible sur le site internet de chaque université.

Impacts

Des coordinateurs du SAT et de l'enseignement public ont évalué le Programme national d'éducation fiscale en analysant les statistiques de base concernant le nombre d'actions conduites et de visites de bureaux, la participation par niveau d'enseignement, les manifestations organisées, etc. Des groupes consultatifs effectuent des évaluations qualitatives et les étudiants qui, ayant achevé la formation, s'inscrivent au registre des contribuables, font l'objet d'une étude de suivi dans l'année qui suit. Ces évaluations aboutissent aux conclusions suivantes :

- Participation satisfaisante des établissements d'enseignement. À ce jour, le cours de fiscalité a été enseigné à 18 promotions dans 71 universités.

- Intérêt croissant du public pour les questions fiscales. Le degré de participation des citoyens est la preuve que les questions fiscales font l'objet d'un intérêt croissant.

Pour obtenir un point de vue plus ample encore, le Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT) a piloté une étude comparative internationale qui a pris la forme d'une enquête par questionnaire sur les administrations fiscales en Amérique latine, et ce dans le cadre d'une recherche sur les bonnes pratiques en matière d'éducation fiscale. Les résultats sont en attente de publication.

Enseignements

Le déploiement de ce programme d'enseignement à travers le Mexique s'est heurté à un obstacle majeur : l'éducation fiscale ne relève pas d'une politique publique de l'État. Cet état de fait a entravé sa mise en œuvre car, dans ces conditions, il s'est révélé difficile d'obtenir l'appui d'administrations susceptibles de mobiliser des moyens. De ce point de vue, les liens entre institutions du secteur public doivent être consolidés, de même que les partenariats conclus avec les entités du secteur privé.

Il est prévu d'apporter d'autres améliorations à l'éducation fiscale dans les universités :

- Ouverture d'une formation diplômante en fiscalité
- Spécialisation et programmes de certification en fiscalité
- Certificat du programme d'éducation fiscale pour les agents du SAT
- Cours de conseil fiscal
- Concours et activités artistiques organisés par les bureaux régionaux du SAT
- Introduction de l'éducation fiscale dans les cursus pour enseignants
- Créer un nouveau cursus destiné aux futurs entrepreneurs sur la fiscalité des très petites, petites et moyennes entreprises
- Proposer aux étudiants de s'inscrire au registre des contribuables avant même d'entrer sur le marché du travail.

En dehors de ces plans pour l'enseignement supérieur, le Programme national d'éducation fiscale comporte plusieurs autres projets :

- Bénévoles : création de groupes citoyens chargés de favoriser la conscience civique et la culture du paiement de l'impôt. Ces groupes peuvent contribuer à la cohésion sociale et améliorer la qualité des espaces publics.
- Observatoire citoyen : zone où le public peut donner son avis sur l'emploi et la répartition des moyens publics, et où les responsables de l'administration doivent répondre de leurs décisions.
- Caravane citoyenne : spectacles permanents ou itinérants (spectacles de marionnettes, représentations théâtrales, concerts, récitals, expositions, etc.) sur un thème fiscal et destinés à toutes les classes d'âge. Les sujets abordés touchent à l'apprentissage de la citoyenneté et au bien commun. C'est aussi l'occasion d'aider les artistes mexicains.

- Journée portes ouvertes : des visites seront proposées au public afin qu'il découvre comment fonctionne une autorité douanière. Cela permettra de garantir la transparence des autorités douanières, d'expliquer le fonctionnement des douanes aux gens et de souligner combien il est important de déclarer les différents types de marchandises qui entrent dans le pays et qui en sortent.

Encadré 18.3. Le Service de l'administration fiscale au Mexique

Le Service de l'administration fiscale mexicaine (SAT) est un organe fédéral public dont le siège se trouve à Mexico. Il emploie 36 000 agents publics et compte 68 bureaux régionaux, qui font office de service d'assistance aux contribuables dans les grandes villes de chaque État et de chaque région. En tant qu'autorité fiscale, il est séparé du Secrétariat aux finances et au crédit public et jouit d'une autonomie de gestion et de budget, ainsi que d'une indépendance technique pour formuler ses résolutions.

Sa mission consiste à administrer la collecte des impôts au niveau fédéral, à contrôler les marchandises à l'import et à l'export, à gérer les risques et à inciter les contribuables à remplir correctement et de leur plein gré leurs obligations fiscales.

Pour plus d'informations :

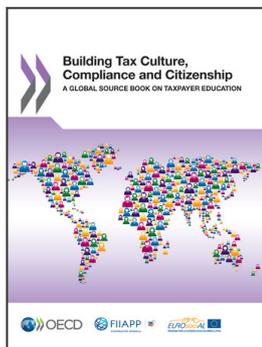
Site internet : www.sat.gob.mx

Adresse électronique de l'éducation des contribuables : civismo.fiscal@sat.gob.mx

Source : Service de l'administration fiscale.

Référence

QS (Quacquarelli Symonds) (2012), *QS University Rankings: Latin America*, QS, Londres, disponible à l'adresse suivante : www.topuniversities.com/latin-american-rankings.



Extrait de :

Building Tax Culture, Compliance and Citizenship A Global Source Book on Taxpayer Education

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264205154-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/La Fondation internationale et pour l'Ibéro-Amérique d'administration et de politiques publiques (2015), « Mexique : Enseigner la fiscalité dans l'enseignement supérieur », dans *Building Tax Culture, Compliance and Citizenship : A Global Source Book on Taxpayer Education*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264230163-20-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.